

LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

Rapport d'activité 2015

Le parc naturel de la mer de corail a été créé par un arrêté du gouvernement le 22 avril 2014. Il englobe la totalité de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, zone économique exclusive (ZEE) et îles éloignées. La gestion de cette zone de 1,3 M de km² constitue une des principales missions confiées au service de la pêche et de l'environnement marin (SPE) de la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAMNC). La réflexion sur le futur plan de gestion du parc naturel a été confiée au comité de gestion du parc créé par un arrêté du 23 avril 2015.

Pour gérer le parc naturel de la mer de Corail en 2015 et préparer son plan de gestion, les actions suivantes ont été menées.

A. Mettre l'homme au cœur du projet de parc

1. Orientation 1 : Gouvernance

Libellé de l'orientation :

« Mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie »

Préparation du plan de gestion du parc :

- Le comité de gestion s'est réuni le 28 mai 2015 pour lancer les travaux de préparation du plan de gestion, créé le groupe de travail « Entrecasteaux » et le bureau du parc, puis le 20 novembre 2015 pour valider l'avancée des travaux, le planning de mise en place du plan de gestion, la création de quatre groupes de travail écosystémiques, d'un groupe de travail science et d'un groupe de travail communication.
- Le bureau du parc s'est réuni à 5 reprises en 2015 pour préparer les décisions soumises au comité de gestion et suivre l'avancée des travaux des groupes de travail.
- Le groupe de travail « communication » s'est réuni à trois reprises et a permis d'élaborer une première proposition de stratégie de communication 2015-2016 ainsi que d'engager les travaux sur la diffusion des informations confidentielles et la rédaction d'une charte de confidentialité.
- Le groupe de travail « science » s'est réuni à trois reprises en 2015 et a permis d'engager les travaux sur la gestion des demandes individuelles de recherche dans le parc, sur la méthode de réalisation à moyen terme d'un agenda scientifique du parc et sur la composition du futur comité scientifique.

- Les quatre groupes de travail écosystémiques » (GTE) créés par le comité de gestion ont été les suivants :
 - GTE corallien et insulaire.
 - GTE pélagique.
 - GTE profonds.
 - GTE connectivité et transversalité.

Ces groupes, composés de membres du comité de gestion volontaires, se sont réunis à deux reprises fin 2015 pour dégager à partir de l'analyse stratégique régionale des propositions d'objectifs de gestion. La poursuite de ces réunions puis une phase de récolement entre les quatre groupes sont prévues en 2016 avant l'élaboration d'un projet intégré de plan de gestion.

- Le comité de gestion, le bureau et les groupes de travail sont composés de personnalités d'horizon très divers. Pour créer du lien et amener tous les membres du comité de gestion au même niveau de connaissance et d'appréhension des enjeux plusieurs journées de travail ont été organisées :
 - Deux journées dites « de cohésion » avec visites des navires de pêche et du service géologique de la Nouvelle-Calédonie ;
 - Une journée dite « finalités » pour l'appropriation des orientations du parc inscrites dans son arrêté de création ;
 - Deux demi-journées de formation sur le système d'information géo-référencé (SIG) mis en place par la Nouvelle-Calédonie pour le parc naturel



1. Etude de cartes géologiques



2. Visite d'un palangrier

Gouvernance de l'AMP d'Entrecasteaux :

- Le GT Entrecasteaux s'est réuni en juillet 2015, pour dresser un bilan des actions réalisées et préparer les actions à venir.
- Une évaluation du plan de gestion de l'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux et de sa gouvernance a été réalisée fin 2015 par le bureau d'étude Oréade-Brèche. La restitution de l'étude a été effectuée aux membres du comité de gestion du parc fin décembre 2015.

2. Orientation 2 : sensibilisation

Libellé de l'orientation :

« Sensibiliser les calédoniens aux enjeux de gestion de l'espace maritime et en faire connaître les richesses »

Actions menées en 2015 :

- Explorateurs cartographiques

L'explorateur cartographique du parc naturel a été enrichi en 2015 par l'insertion d'un diaporama géo référencé, de la localisation des stations d'échantillonnage subaquatiques ou terrestres et des cartes de végétation de toutes les îles éloignées.

Un explorateur cartographique reprenant les couches d'information relative à l'analyse stratégique régional du parc a été créé en 2015 pour les membres du comité de gestion du parc.

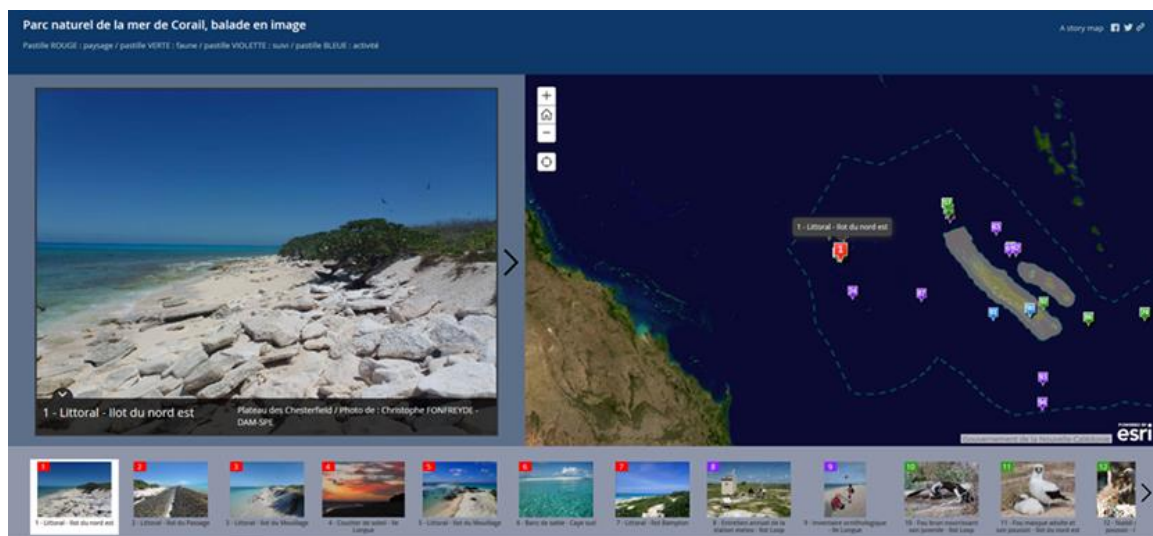
- Interventions en Nouvelle-Calédonie

La DAMNC a été invitée à présenter le parc naturel devant l'assemblée générale des huit aires coutumières le 28 octobre 2015.

L'aire protégée des atolls d'Entrecasteaux faisant partie du bien en série inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, 3 membres du GT Entrecasteaux et le SPE ont représenté le site au 2nd forum des comités de gestion qui s'est tenu en juillet 2015 à Ouvéa. Le SPE a par ailleurs assisté aux comités techniques patrimoine mondial coordonné par le CEN.

- Communications par voie de presse :

La création du parc naturel puis la mise en place du comité de gestion ont fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale, nationale et internationale.



Diaporama géo référencé du parc naturel. Accessible depuis le site internet www.gouv.affmar.nc.

B. Créer les conditions d'un développement durable

3. Orientation 3 : conservation et développement

Libellé de l'orientation :

« Protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines »

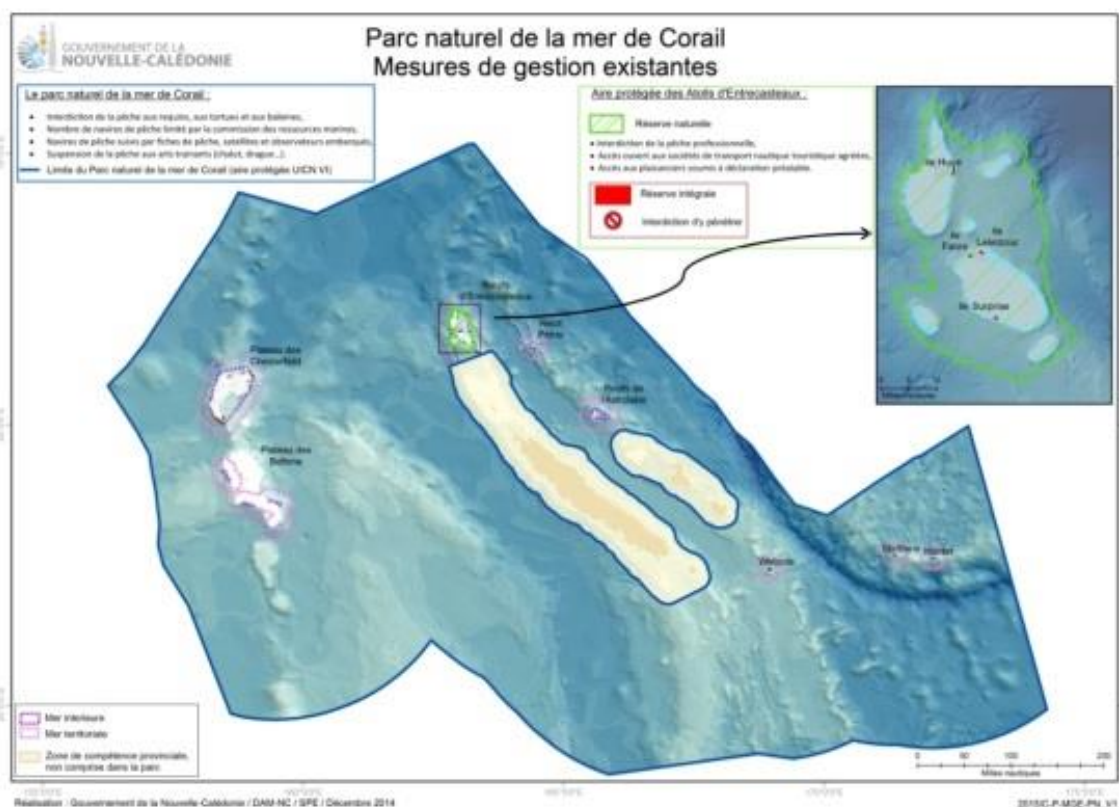
Actions menées en 2015 :

La réglementation existante a été appliquée avec :

- L'interdiction de la pêche aux requins, aux tortues et aux baleines.
- Le suivi de l'activité des navires autorisés à pêcher dans le parc naturel (fiches de pêche, suivi satellitaire, observateurs embarqués).
- L'interdiction de l'utilisation des arts trainants.

La réglementation spécifique de l'aire marine protégée d'Entrecasteaux a été appliquée :

- Interdiction d'accès aux réserves intégrales de Leleizour et d'une partie de Surprise.
- Dans la réserve naturelle : pêche professionnelle interdite, autorisations d'accès obligatoire pour les sociétés de transport nautique touristique et les scientifiques et déclarations d'entrée pour les plaisanciers.



4. Orientation 4 : connaissance

Libellé de l'orientation :

« Améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations et par une capitalisation et une valorisation des données »

Actions menées en 2015 :

Quatorze missions scientifiques se sont déroulées dans le parc dont trois dans l'AMP d'Entrecasteaux. Cinq missions ont utilisées l'ALIS (IRD), cinq l'Atalante (IFREMER), trois l'Amborella (NC) et une un catamaran à voile agréé en tant que transporteur nautique touristique.

Tab. Campagnes scientifiques autorisées dans le parc naturel en 2015

NOM	organisme demandeur	navire	types de relevés / thèmes	ZONE D'ETUDE
SPOT 1	IRD	ALIS	paramètres physiques, biologiques et biogéochimiques de l'eau	Parc
OUTPACE	Ifremer	Atalante	paramètres physiques, biologiques et biogéochimiques de l'eau	Parc
VESPA	Ifremer DIMENC	Atalante	profils sismiques et dragages de roches	Sud Parc
APEX 1	IRD	Amborella	Sondes acoustiques Requins gris	Entrecasteaux Chesterfield
CASSIOPEE	Ifremer	Atalante	mesures chimiques et physiques des courants	Nord Est Parc
ESSISM	Ifremer DIMENC	Atalante	tests profils sismiques	Sud Parc
TECTA	Ifremer DIMENC	Atalante	profils sismiques	Sud Parc
APEX 2	IRD	Amborella	Sondes acoustiques Requins gris	Chesterfield
SPOT 2	IRD	ALIS	paramètres physiques, biologiques et biogéochimiques de l'eau	Parc
NECTALIS	IRD	ALIS	étude du micro necton	Ouest Parc
CHEST	IRD	ALIS	échantillonnage de bénitiers pour analyses génétiques	Chesterfield
APEX 3	IRD	Amborella	Sondes acoustiques Requins gris	Entrecasteaux
INTER-CASTEAUX	AAMP	YANDE	inventaire et zones de nourrissage des oiseaux marins / inventaire espèces invasives	Entrecasteaux
SPOT 3	IRD	ALIS	paramètres physiques, biologiques et biogéochimiques de l'eau	Parc

5. Orientation 5 : suivi et surveillance

Libellé de l'orientation :

«Conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages ».

Actions menées en 2015 :

- Suivi des campagnes scientifiques :
Toutes les missions de recherche océanographique utilisant de la sismique (3 en 2015) ont fait l'objet d'une surveillance par des observateurs de mammifères marins embarqués.

- Suivi de la pêche palangrière :
 - Attribution aux armements locaux de 17 licences de pêche aux thonidés dans la ZEE (17 licences en 2014).
 - Suivi satellitaire (VMS) journalier des positions des palangriers en mer avec point hebdomadaire et bilan trimestriel.
 - Un observateur a embarqués au cours de 10 marées sur les palangriers pour suivre la mortalité par pêche des espèces cibles et des autres espèces. Le taux de couverture de l'activité de pêche thonière est de 3,8 % en 2015 contre 6,8% en 2014 pour un objectif international de 5%.
 - un projet pilote mené avec le concours technique et financier de la Communauté du Pacifique (CPS) a été lancé mi 2015, pour un an, avec l'installation de caméras d'enregistrement vidéo de l'activité de pêche sur un navire volontaire basé à Koumac. 89 jours de pêche ont été observés par ce moyen depuis que le système est installé.
 - Récupération des 317 fiches de pêche correspondant aux 317 marées réalisées par les thoniers calédoniens en 2015. Le taux de couverture est de 100% en 2015 comme en 2014.
 - Réalisation de l'analyse technico-économique 2014 de la pêcherie thonière par l'observatoire économique de la pêche hauturière.

- Suivi de la pêche récifo-lagonaire sur les îles éloignées
En 2014 un seul navire dispose de licences de pêche aux holothuries, aux langoustes et aux vivaneaux dans le parc naturel sauf dans l'aire marine protégée d'Entrecasteaux où la pêche professionnelle est interdite. Ce navire a été en travaux et n'a pas pêché en 2015.

- Déballastage :
S'agissant des opérations de déballastage contrôlé, l'étude menée en 2015 sur un échantillon concernant les paquebots a montré qu'il manquait un registre informatisé unique au niveau du pays, ce qui rend l'exploitation des déclarations difficile. La bancarisation de ces données constitue donc un préalable à l'analyse de la situation.

- L'AMBORELLA a navigué 80 jours dans le parc naturel. Quatre des sept missions réalisées en 2015 ont été des missions de suivi subaquatique ou terrestre à Entrecasteaux, Chesterfield et Walpole. Une mission a été consacrée à l'entretien des stations météorologiques. Les principales thématiques de suivi ont été les suivantes :
 - Ponte des tortues vertes
 - Nidification des oiseaux marins
 - Suivi des espèces invasives
 - Entretien des stations météorologiques
 - Suivi de la fréquentation humaine
 - Préparation d'outils de communication grand public
 -
- Déclarations d'entrée dans l'AMP des atolls d'Entrecasteaux
En 2015, le parc a reçu 10 déclarations de passage à Entrecasteaux (soit environ 30 personnes) par des navires de plaisance, 4 navires français et 6 navires étrangers, essentiellement australiens, en transit entre le Vanuatu et l'Australie.
- Collaboration avec la Marine nationale
Lors des changements d'équipe, le service de la pêche et de l'environnement marin intervient devant les nouveaux officiers des navires et avions des forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) pour détailler les réglementations en matière d'environnement et de pêche que les FANC sont chargées de faire respecter. Les FANC transmettent ensuite leurs observations sur le terrain au SPE pour analyse et synthèse.



L'AMBORELLA en mission de suivi à Walpole en 2015.

6. Orientation 6 : visibilité internationale et moyens

Libellé de l'orientation

« S'appuyer sur la visibilité internationale du parc et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion ».

Actions menées en 2015:

- Réseau BIG OCEAN
En février 2015, à Hawaï, la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie a représenté le parc naturel de la mer de Corail à la septième réunion du réseau BIG OCEAN ainsi qu'à l'atelier de travail sur la dimension humaine des grandes aires marines protégées. Le représentant de Conservation International en Nouvelle-Calédonie a également participé à ces deux rencontres.
- Focus Océanie :
En avril 2015, la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie est intervenue pendant la réunion régionale « focus Océanie » devant les personnels consulaires de la France dans le Pacifique, les personnels du ministère des affaires étrangères et les conseillers relations internationales des haussaires sur le thème : « la coopération régionale dans la gestion des aires marines protégées ».
- PROE¹ :
En septembre 2015 le parc a été évoqué à plusieurs reprises lors de la conférence annuel du PROE à Apia au Samoa (atelier de mise en place de l'année de la baleine, réunion préparatoire au programme européen « blue belt », thématique des aires protégées...)
- Séminaire France - Australie -Nouvelle-Zélande :
En octobre 2015, la DAMNC est intervenue pendant le séminaire France- Australie – Nouvelle-Zélande sur la surveillance maritime dans le Pacifique sud sur le thème : « surveiller les aires marines protégées : quels moyens pour quels risques ? ».
- COP 21 :
En décembre 2015, le parc a été cité par le député P Gomes lors de l'évènement de haut niveau organisé par l'OCTA² et GLISPA³ sur « les solutions insulaires innovantes : des pôles aux tropiques ». Il s'agissait de présenter des solutions en matière d'adaptation au changement climatique et de construction de la résilience dans l'objectif d'aider les gouvernements et le public à mettre en œuvre ces solutions et à mobiliser d'avantage en faveur des îles.

¹ PROE : Programme Régional Océanien de l'Environnement

² OCTA : Association des Pays et Territoires d'Outre-mer

³ GLISPA : Partenariat Insulaire Mondial

C. Devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable

7. Orientation 7 : Coopérer avec nos voisins

Libellé de l'orientation

« Contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains »

Actions menées en 2015:

- **Coopération France - Nouvelle-Calédonie - Australie :**
La coopération avec l'Australie s'inscrit dans le cadre de la lettre d'intention France - Nouvelle-Calédonie – Australie, signée en mars 2010, pour « une gestion durable de la mer de Corail et la mise en œuvre d'une approche multilatérale ».

L'étude des données biogéographiques liées aux environnements marins profonds dans le parc naturel s'est poursuivie conformément à la convention de partenariat entre le MNHN⁴, l'AAMP⁵ et le CSIRO⁶.

En septembre 2015, lors d'une réunion de travail Nouvelle-Calédonie - Australie qui s'est tenue en marge de la conférence du PROE, le plan d'actions suivant a été élaboré :

- Publication d'une lettre d'information sur la coopération France - Nouvelle-Calédonie - Australie et désignation de points focaux en charge de cette tâche.
- Partage d'informations techniques (analyses stratégiques...).
- Proposition par la Nouvelle-Calédonie d'une participation de l'Australie à une réunion du comité de gestion.

La participation de la Nouvelle-Calédonie et de l'Australie à la coopération avec les pays riverains de la mer de Corail est abordée dans le point suivant.

- **Coopération avec les pays riverains de la mer de Corail**
Des courriers ayant pour objectif de lancer le projet de gestion durable et concertée à l'échelle de toute la mer de Corail ont été envoyés aux quatre pays riverains de la mer de Corail (Vanuatu, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Australie) le 9 octobre 2015.

Cette proposition s'appuyait sur les initiatives existantes : lettre d'intention France - Nouvelle-Calédonie - Australie (voir supra) et la mise en place d'un groupe de contact multilatéral entre la Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Iles Salomon suite aux premières discussions informelles qui ont eu lieu avec ces pays.

Cette proposition a été rappelée en présence des points focaux des affaires étrangères lors de la conférence ministérielle de la CPS. L'Australie a indiqué qu'elle était favorable à la démarche. Les autres pays ne se sont pas prononcés.

⁴ MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

⁵ AAMP : Agence des aires marines protégées

⁶ Le CSIRO, Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, est l'organisme gouvernemental australien pour la recherche scientifique

8. Orientation 8 : intégration régionale

Libellé de l'orientation :

« Contribuer au rayonnement et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu' à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin».

Actions menées en 2015 :

- Iles Cook

La mise en place de la collaboration avec le futur parc naturel des îles Cook se déroule dans le cadre de l'accord de jumelage signé en 2014.

Une mission composée de la direction des affaires maritimes et du service de la coopération de la Nouvelle-Calédonie s'est rendue aux îles Cook en mars 2015 pour préparer un calendrier de coopération.

Conformément à ce calendrier un échange d'informations techniques et pratiques a ensuite eu lieu entre les services administratifs de la Nouvelle-Calédonie et ceux des îles Cook.

Une invitation à venir en Nouvelle-Calédonie et à participer à une mission de suivi des récifs d'Entrecasteaux a été transmise par la Nouvelle-Calédonie aux îles Cook.

Il est à noter que le financement des échanges entre le parc naturel de la mer de Corail et le futur parc des îles Cook est pris en charge par le PROE, pour partie grâce à des fonds européens.

- Polynésie Française

En septembre 2015, une réunion de travail informelle s'est tenue entre la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie et la direction de l'environnement de la Polynésie Française pour étudier les synergies possibles à moyen terme entre le parc naturel de la mer de Corail et les grandes aires marines protégées que la Polynésie Française pourrait créer dans les années à venir.

- Pacific Oceanscape

Le bilan de l'implication de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la feuille de route « Pacific Oceanscape » a été fait lors de la conférence annuelle du PROE en septembre 2015. Le parc naturel de la mer de Corail est notamment concerné par la conservation des espèces migratrices menacées ou la gestion régionale des espèces envahissantes marines et terrestres.